

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D119
au territoire des communes de CONDETTE et SAINT-ETIENNE-AU-MONT
TRAVAUX
Elagage, débroussaillage et taille de haie
Section hors agglomération
3 jours dans la période
du 17 juin 2024 au 05 juillet 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

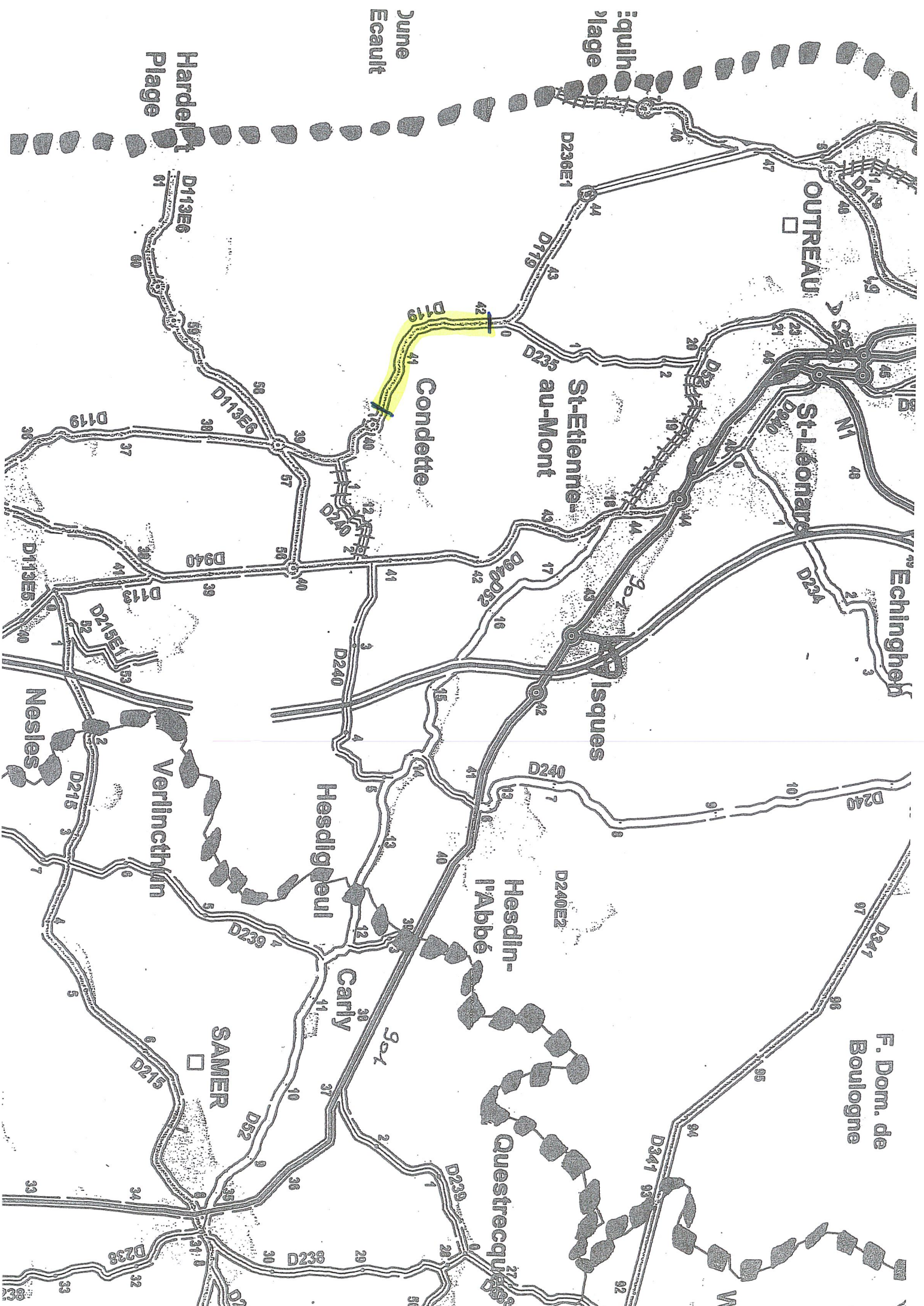
Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 05/06/2024, par laquelle CREAVERT, fait connaître le déroulement des travaux d'Elagage, de débroussaillage et taille de haie, 3 jours dans la période du 17/06/2024 au 05/07/2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'Elagage, de débroussaillage et taille de haie, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D119 du PR 40+370 au PR 41+1086, hors agglomération, 3 jours dans la période du 17 juin 2024 au 05 juillet 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information faite auprès de Madame et Monsieur les Maires des communes de CONDETTE et SAINT-ETIENNE-AU-MONT,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NEUFCHATEL-HARDELOT,



Hardelt
Plage

June
Ecault

Equih
Plage

OUTREAU

Condette

St-Etienne-
au-Mont

St-Léonard

Echinghen

Isques

Verlincthain

Hesdigneul

Hesdin-
l'Abbé

Carly

SAMER

F. Dom. de
Boulogne

Questrecques